



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

## **PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRi) PAR DEBORDEMENT DE LA SAÔNE SUR SA PARTIE AMONT**

### **Crue de référence retenue pour établir les études**

Pour déterminer les zones inondables à réglementer, la méthodologie d'élaboration des Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) impose de tenir compte de la plus forte crue historique ayant impacté le territoire d'étude ou, si cette crue historique est moins forte qu'une crue d'occurrence centennale, de retenir cette dernière.

Une crue d'occurrence centennale est une crue qui a une chance sur cent de se produire chaque année.

Sur le territoire d'étude la crue de 1840 est, en général, légèrement moins importante que la crue d'occurrence centennale. C'est donc la crue d'occurrence centennale qui a été retenue comme crue de référence pour établir les cartographies du PPRi. Cette crue a été simulée à l'aide d'un logiciel de calcul exploitant les différentes données des études hydrauliques.

**Il est donc normal que l'emprise cartographiée de la zone inondable soit légèrement plus importante que le champ d'inondation constaté sur les lieux lors des crues.**